MAIRIE DE



# **DELIBERATION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 13 AVRIL 2023**

Compte-rendu affiché le : 14 Avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal: 07 Avril

2023

Nº 23-04-13

**OBJET:** 

Subvention d'équipement a la société hippique Saint-Galmier Saint Etienne – Année 2023

Mis en ligne, le 2 0 AVR. 2023

MAIRIE DE ST-GALMIER

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS – Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA - Thomas ROCHETTE - André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELIMARD - Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Gilles GRANGIER à Gérard ALLANCHE - Régine CHEVALLIEZ à Philippe DENIS - Serge GRANGE à Suzanne BOICHON - Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE - Lydie THOLLOT à Jacques DECHANDON.

Membre absent: Solange MORERE.

Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

2 0 AVR. 2023

Mairie de Saint-Galmier





#### **OBJET DE LA DELIBERATION:**

#### <u>SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA SOCIETE HIPPIQUE SAINT-GALMIER</u> SAINT ETIENNE – ANNEE 2023

Madame Geneviève NIGAY précise que la société hippique SAINT-GALMIER SAINT-ETIENNE, suite à l'acquisition d'une parcelle de terrain sur laquelle un bâtiment est implanté, souhaite désormais procéder à des travaux afin de démolir le local et de procéder à la réalisation d'un parking.

Ces travaux s'élèvent à un montant de plus de 86 000 € TTC.

Les représentants de la société hippique, invoquant le produit des paris hippiques perçu chaque année par la collectivité, sollicitent une subvention d'équipement à hauteur de 25 000 €.

Cette demande a été validée par la commission finances, lors de sa réunion du 3 avril 2023.

Cette dépense sera inscrite au compte 20422 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations ».

En raison des engagements financiers antérieurs avec l'association, une convention d'objectifs est nécessaire.

Il est proposé d'approuver cette subvention d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la subvention d'équipement à verser à la société hippique Saint-Galmier Saint-Etienne d'un montant de 25 000 €, au titre de l'année 2023.
- DIT que cette dépense intervenant au compte 20422 sera inscrite au budget primitif 2023
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE A ST-GALMIER, le 14 Avril 2023.

LE MAIRE Philippe DENIS LE SECRETAIRE DE SEANCE Gérard ALLANCHE

Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

2 0 AVR. 2023

Mairie de Saint-Galmier